



Travail 4.0

Le monde du travail numérique

Introduction

Chères et chers collègues,

syndicom est le syndicat de la numérisation et les travailleurs syndiqués en son sein sont les artisans de la transformation numérique. Cette transformation, qui a pris l'ampleur d'une 4^{ème} révolution industrielle, va bouleverser nos structures et modèles de travail et de production. Dès lors se pose la question de savoir comment nous travaillerons et vivrons dans quelques années. Cette question dépend de notre capacité à modeler ou non la numérisation. C'est un processus que nous pouvons façonner ensemble. Avec vous tous. Car nous disposons d'un immense savoir.

Comme nous le savons, ce n'est pas la technique qui détermine la transformation de la société, mais l'économie. Nous nous trouvons aujourd'hui à la veille d'une décision historique. Voulons-nous dès lors que les actionnaires dictent la numérisation? Cela provoquerait un chômage de masse et remettrait en question nos acquis sociaux. Encourir un tel risque compromettrait notre prospérité et condamnerait notre démocratie. La numérisation offre cependant aussi l'opportunité de réaliser un immense progrès et de relever un défi de taille, à savoir la réalisation d'une transformation sociale et démocratique.

Le présent document renferme des propositions importantes à cet effet. A l'assemblée des délégués de 2016, nous avons adopté treize thèses sur la numérisation, qui ont été reprises dans la brochure intitulée «Comment nous définissons le travail 4.0». Nous avons entre-temps approfondi ces thèses. Le résultat est aujourd'hui concrétisé dans les analyses et résolutions qui suivent. Elles forment la base d'une stratégie solide pour syndicom.

Chères et chers collègues, nous sommes arrivés à un tournant de notre histoire. L'heure est venue pour syndicom de se positionner comme leader d'opinion. Il le peut. Nous le pouvons tous ensemble.



Daniel Münger
Au nom de la direction



Table des matières

6	Les travailleurs et les travailleuses sont les acteurs de la numérisation
16	Travail 4.0: Pour une numérisation sociale et démocratique
26	Travail 4.0: Droit au travail ou le contrat de travail universel
34	Travail 4.0: Petite économie de la numérisation
48	Travail 4.0: Fiscalité et assurances sociales dans la 4^e révolution industrielle
52	Résolutions/Propositions/Revendications
52	Résolution sur la durée du travail
54	Résolution sur le travail et l'activité
56	Résolution sur une politique d'encadrement de la numérisation par les pouvoirs publics
58	Résolution sur le service public numérique
61	Résolution sur le taylorisme numérique
63	Résolution sur la protection de la santé
64	Résolution sur la neutralité du réseau et l'accès libre à Internet
65	Résolution sur un fonds de production
67	Résolution sur la création de fab labs
69	Résolution sur la formation et l'éducation
71	Résolution sur la réglementation du télétravail
72	Résolution sur le droit à la déconnexion
74	Résolution sur le gender gap numérique
75	Résolution sur le droit au travail
77	Résolution sur un modèle d'imposition alternatif
79	Résolution sur le prix des externalisations
81	Résolution sur un «thinktank», une chaire universitaire
82	Résolution sur la protection des données
84	Résolution sur la mise en réseau de syndicom



Les travailleurs et les travailleuses sont les acteurs de la numérisation

C'est pourquoi nous voulons une numérisation sociale et démocratique

«L'évolution numérique ne doit pas dépendre uniquement des décisions d'investissement du capital. Le travail est au centre de la société.»

L'évolution numérique progresse rapidement vers la quatrième révolution industrielle. Les révolutions industrielles sont des processus historiques puissants. Elles réorganisent à la fois le travail et l'économie et modifient toute la société: notre manière de consommer, de vivre ensemble, de communiquer, de séparer le travail des loisirs, de voyager, de vivre notre culture... Jusqu'à entraîner une modification des rapports politiques.

Un processus ouvert

L'histoire du travail et du mouvement syndical nous ont appris que la transformation d'un système économique et technique est toujours un processus ouvert – au moins à ses débuts. Tous les acquis sociaux importants, comme l'AVS, la réduction du temps de travail, l'assurance chômage, les CCT, les droits syndicaux etc. ont été conquis par les travailleurs et travailleuses durant de telles périodes. Après la Première Guerre mondiale, la grève générale de 1918 a permis aux travailleurs d'obtenir la semaine de 48 heures et d'imposer le principe des grandes assurances sociales et des droits syndicaux et politiques (scrutin proportionnel pour l'élection au Conseil national). Durant l'essor en Suisse de la production de masse née du fordisme qui a suivi la première grande crise économique mondiale (dès 1929), les syndicats de l'industrie (industrie horlogère et mécanique) sont parvenus à mettre en place les pré-



mices des premières conventions collectives de travail grâce aux traités de paix (1937). La vague de grèves qui a éclaté à l'issue de la Seconde Guerre mondiale a permis de concrétiser ces nouveaux acquis: introduction de l'AVS (1947/48), de l'AI (en vigueur dès 1960 après une longue bataille), amélioration permanente des conventions collectives de travail (salaires, vacances, semaine de 5 jours, et enfin, semaine de 40 heures). A la fin des années 60, le fordisme bat de l'aile. Bien que l'industrie ait été bradée par les banques, les syndicats sont parvenus à préserver les acquis sociaux durant la première phase de la numérisation (dès le milieu des années 80, machines CNC, etc.) et à les développer de manière ponctuelle. De nombreux emplois ont toutefois disparu. La contre-révolution néolibérale (dès 1979) a montré ses premiers signes d'essoufflement après la crise asiatique (1997) et russe (1998) et l'éclatement de la bulle internet (2000).

Nous assistons aujourd'hui à un bouleversement historique plus puissant encore que le fordisme. La crise économique mondiale qui



du capitalisme et à une lutte quotidienne des individus pour leur survie. Ils parlent de « progrès » mû par la technique, de nouveau monde du travail parfait, formé d'« ego-entrepreneurs ». Mais en réalité, la société s'effondrerait, la prospérité serait détruite, les assurances sociales ruinées et le service public ne pourrait plus être financé. Ce serait la fin de l'Etat social.

Un peu d'économie

En termes d'économie publique, il est absurde de remplacer, d'un côté, le travail humain par des machines (donc de faire baisser le volume de travail) et, de l'autre, d'étendre le temps de travail à 50 ou 60 heures par semaine. Mais les employeurs détruisent les frontières du travail pour une bonne raison : ils investissent nettement moins dans l'économie réelle qu'il y a 25 ans. Leurs bénéfices sont transférés en grande partie dans des fonds de placement. Ils veulent une révolution industrielle à tarif réduit : les travailleurs sont priés de travailler davantage sans augmentation de salaire, pour préfinancer la transformation numérique et leur propre élimination.

Notre modèle : une numérisation de plus grande valeur

La numérisation constitue une chance. Elle peut nous libérer de travaux répétitifs peu intéressants et de travaux corporels pénibles. Elle augmente la productivité et permet ainsi une meilleure qualité de travail, la réduction du temps de travail, une prospérité accrue et le perfectionnement. Elle ouvre aussi de nouveaux modèles de société intéressants, par exemple pour la production locale et une véritable économie de partage (qui repose sur des formes coopératives d'échange du travail, contrairement à Uber). Elle fait naître de nouveaux métiers. Elle peut réduire les trajets et entraîner d'importants avantages écologiques. Si elle est exploitée intelligemment, elle peut contribuer à l'émancipation des êtres humains : par exemple à travers une organisation du travail favorable à la famille, le jobsharing, des possibilités plus nombreuses de travail à temps partiel, plus de temps libre, davantage de participation

directe au travail, un contrôle démocratique accru, et bien d'autres avantages.

Le cœur de notre projet consiste à ramener le travail humain au centre de la société. Les technologies numériques visent principalement à remplacer le travail humain par des machines (robots, ordinateurs et machines équipées d'une intelligence artificielle, réseaux sociaux intelligents, capteurs, etc.). En principe, cette évolution libère du temps pour d'autres activités en-dehors du travail salarié. On peut donc parler ici de progrès. Sur le plan économique, cela fonctionne, parce que la productivité augmente. Mais seulement si le pouvoir d'achat est (au moins) maintenu et si les gains de productivité sont redistribués. Dans le modèle économique actuel, ceux qui détiennent le capital refusent cette redistribution aux travailleurs. Pire, ils cherchent à engranger encore plus de bénéfices en dérégulant la protection des travailleurs, le temps de travail et le contrat de travail, et en supprimant des emplois.

Le travail est donc le terrain de bataille central de la transformation numérique. C'est là que se décidera le chemin de notre civilisation. Nous replaçons enfin le travail au centre de la société, avant les bénéfices des actionnaires et les cours boursiers. C'est pourquoi nous exigeons de fixer un statut pour le travail dans la loi et la Constitution. Nous l'appelons le droit au travail.

Si nous voulons que le processus en cours aboutisse à une numérisation de plus grande valeur plutôt qu'à une société conflictuelle binaire nous devons impérativement mettre en place certaines conditions.

1. Répartition des gains de productivité

C'est la condition indispensable pour une numérisation socialement progressiste. Par exemple via des réductions du temps de travail ou d'autres modèles, au lieu de suppressions d'emplois. C'est un domaine central du travail syndical. Et la condition décisive pour plus de prospérité.



Le rôle central des pouvoirs publics

La transformation numérique comporte de nombreux risques pour la prospérité et la démocratie. Si elle n'est pas guidée, elle laissera des centaines de milliers de personnes en marge de la société, accentuera encore la concentration des richesses et détruira la paix sociale. Pour que l'évolution numérique se fasse au service de la majorité et d'une Suisse ouverte, sociale et économiquement forte, il faut que les autorités – le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons et l'administration – accompagnent et pilotent activement la transformation. Mieux encore: elles doivent promouvoir la transformation là où les investisseurs privés renoncent à agir. Pour ce faire, nous avons besoin de porter un regard lucide sur la quatrième révolution industrielle. Nous avons besoin d'une politique industrielle. D'un service public numérique. D'une politique sociale pour une société numérique.



Travail 4.0 Pour une numérisation sociale et démocratique

Les thèses du syndicat syndicom

Le monde et la Suisse traversent une transformation numérique, dont le rythme s'accélère rapidement. Cette transformation, qui prend la forme d'une quatrième révolution industrielle, est bien plus qu'un progrès technique. Car elle ne bouleverse pas seulement l'économie, mais modifie la société entière: nos modèles de travail, nos habitudes de consommation, notre manière d'échanger, de voyager et de nous déplacer. Les relations sociales sont remises en cause et réorganisées – jusque dans la politique et dans nos possibilités démocratiques de codécision.

La numérisation globalisée pose une question de civilisation: comment voulons-nous vivre et travailler à l'avenir?

En tant qu'individus connectés dans le monde virtuel, mais isolés dans la vie réelle? Soumis à des rapports de travail précaires et à une insécurité sociale qui nous obligeront à nous battre en permanence pour notre existence? Une existence sans perspective d'avenir (aussi pour nos enfants), contrôlée à l'extrême et rivée à des machines dans une société qui s'effondre? C'est exactement ce que nous promet une numérisation guidée par le profit.

Nous luttons contre cette barbarie numérique. Mais les gains de productivité, les nouvelles possibilités cognitives et les transformations numériques du travail nous font simultanément entrevoir qu'il existe des possibilités pour des progrès de civilisation: temps de travail réduit, meilleur travail, sécurité sociale plus élevée, nouvelles formes d'activités, plus d'égalité entre les sexes, formation étendue tout au long de la vie, utilisation écologique des ressources et de l'environnement, transparence sociale et politique, grâce à des réseaux intelligents. Et bien davantage.



Des changements d'une telle portée doivent faire l'objet d'un débat social. Ils ne doivent pas être dictés uniquement par les décisions d'investissement des actionnaires et des banquiers. En tant que syndicat, en tant qu'organisation des travailleurs, il nous appartient de participer à la transformation numérique. La transformation numérique peut être modelée. Nous pouvons la façonner. Car elle n'est pas mue uniquement par les innovations techniques. De tels bouleversements ne suivent pas un cours «naturel», inéluctable. Au départ, ce sont des processus relativement ouverts. Ce sont des décisions économiques et politiques qui détermineront si la numérisation tiendra ses promesses et apportera un progrès social.

La négociation de tels processus est un modèle de réussite. En Suisse, ils ont contribué à une longue période de paix sociale et de prospérité.



1. Exploiter les potentiels de la numérisation

Nous percevons la transformation numérique vers le travail 4.0 comme un bouleversement social. Cette transformation est plus qu'un processus technique et économique. Elle renferme l'opportunité d'un énorme progrès de civilisation. Grâce aux gains de productivité, la transformation numérique rend possible l'élimination de la précarité. Enfin, elle permet aussi de réduire considérablement la durée du travail. De renforcer la sécurité sociale. De supprimer les tâches répétitives ou dangereuses. De répartir le bien-être de manière équitable. De démocratiser la production et la politique à large échelle.

2. Encadrer la numérisation

Si les décisions d'investissement des entreprises influentes, de gros actionnaires et des banques façonnent seules les modèles de production, il en résultera des formes d'économie asymétriques aux effets néfastes pour l'économie entière. Afin de servir l'intérêt général de la Suisse, la numérisation doit non seulement s'appuyer sur des débats publics et des relations de partenariat social, mais elle doit aussi être encadrée par les pouvoirs publics. Les tentatives des employeurs visant à modeler d'emblée la transformation numérique par la dérégulation de la loi sur le travail (durée du travail, contrat de travail) sont dangereuses et représentent une voie sans issue. L'Etat doit fixer des règles claires sur la base des principes suivants: protection des travailleurs et travailleuses. Garantie de la sécurité sociale, des droits fondamentaux, de la démocratie et des droits syndicaux. Utilisation maîtrisée du Big Data, de l'intelligence artificielle et des nouveaux modèles commerciaux, tels que les plateformes ou blockchains.

3. Droit au travail

Seul le travail vivant crée de la valeur et du bien-être. C'est pourquoi le travail à l'ère numérique doit être replacé au centre de la société. Or la Constitution et les lois le relèguent aujourd'hui au second plan. Dans ces circonstances, les techniques numériques

précarisent aujourd'hui les rapports de travail. C'est pourquoi il faut garantir un statut sûr pour le travail et les travailleurs dans la Constitution et la loi. Car le travail salarié est bien plus qu'un gagne-pain. Il fait aussi de l'être humain un citoyen. Le droit légal au travail doit privilégier le travail avant le capital.

4. Service public numérique et neutralité du réseau

Des groupes multinationaux gigantesques, dont le pouvoir économique surpasse celui de nombreux Etats, contrôlent la numérisation. De son côté, la numérisation accélère la concentration des capitaux. Certaines techniques numériques exigent d'énormes investissements. Raison pour laquelle un service public numérique doit assurer aux citoyens et aux PME l'accès aux techniques numériques. On entend ici bien plus qu'un développement constant des réseaux TIC. Les pouvoirs publics doivent aussi garantir la neutralité du réseau, afin de neutraliser les disparités de pouvoir en matière d'utilisation du réseau. Enfin, le service public élargi doit mettre à disposition un éventail d'applications stratégiques numériques (big data).

5. Les médias dans le monde numérique

Les médias, en tant que pilier fondamental de la démocratie et du service public, doivent continuer à offrir un journalisme de qualité. En outre, il faut garantir une rétribution appropriée aux journalistes et éviter que les droits d'auteur ne soient sapés. Le financement du journalisme indépendant doit être assuré sur tous les canaux (print, online, TV/radio) avec de nouveaux modèles d'aide aux médias.

6. Le droit de disposer de ses propres données

La protection des données doit être adaptée aux nouvelles possibilités technologiques pour protéger la dignité et la sphère privée. Chacun-e doit avoir le droit de restreindre la saisie de ses données et de les faire effacer sur Internet ou sur d'autres réseaux semblables. La possibilité de relier de manière systématique des données distinctes à des fins de marketing et de contrôle social est



aujourd'hui déterminante. C'est pourquoi tout appariement de données doit être soumis à une obligation d'annonce automatique aux personnes concernées. Des systèmes commerciaux tels que les mécanismes de commande ou de paiement doivent pouvoir être utilisés sans que les données des utilisateurs ne puissent être tracées. Les moyens et les compétences des organes publics de protection des données doivent être massivement renforcés. Le droit de contrôle sur ses données personnelles vaut aussi pour les salariés vis-à-vis de l'entreprise.

7. Réguler le taylorisme numérique

Les entreprises sont toujours plus nombreuses à utiliser, ouvertement ou à l'insu des employé-e-s, des instruments numériques ingénieux pour surveiller le travail, intensifier son rythme et évaluer la performance des travailleurs. Des données physiologiques sont collectées, des instruments sont installés pour contrôler et influencer les émotions, la communication est systématiquement analysée et des mécanismes d'intervention automatiques de la machine dans le travail sont même mis en place. Il s'agit là d'une violation des droits fondamentaux des employé-e-s. L'humain devient le prolongement de la machine. Il favorise ainsi le processus d'apprentissage de la machine (intelligence artificielle) qui vise à supprimer son propre emploi à moyen terme. Conséquences: perte totale de contrôle sur son travail, stress et maladies, isolement et désolidarisation entre employé-e-s...

Par conséquent, de tels instruments de contrôle doivent être soumis à l'obligation d'annoncer la saisie de données aux employé-e-s et aux syndicats. Ces instruments ne doivent pouvoir être utilisés qu'avec leur accord. Les données collectées doivent pouvoir être consultées en tout temps par les personnes concernées. Elles doivent avoir le droit d'exiger leur destruction. Quant à l'employeur, il doit signaler si les données sont prises en compte dans des évaluations. Des CCT doivent régler ces instruments de surveillance, qui doivent aussi être réglementés au niveau légal. Les infractions doivent être sanctionnées.

8. Réduire le temps de travail

L'économie et la technique doivent être au service des humains – et non l'inverse. Dans l'ordre capitaliste, la numérisation vise à réduire le volume du travail humain dans la création de valeur. C'est pourquoi les gains de productivité du monde du travail numérique doivent être redistribués aux salarié-e-s, sous forme d'une réduction générale de la durée du travail. C'est un moyen efficace pour améliorer la répartition du travail, donc pour lutter contre le chômage de masse numérique.

9. Nouveau travail

Le droit au travail et les réductions du temps de travail ne suffiront sans doute pas à compenser pleinement la destruction attendue d'emplois induite par la transformation numérique. Durant la troisième révolution industrielle, les salariés ont pu migrer vers le secteur tertiaire en expansion. Le secteur quaternaire reste encore à définir. Pour l'heure, impossible de savoir si on y parviendra. Dès lors, il faut maintenir veiller à maintenir le plus grand nombre d'employé-e-s dans un processus de travail normal. Des investissements publics doivent être réalisés en faveur de la transformation socio-écologique et des domaines nouveaux. Cette évolution doit s'accompagner d'un vaste débat sur le travail utile à la société et sur les nouvelles formes de travail et d'activité. Le syndicat doit assumer un rôle actif et innovant dans ce débat.

10. Droit à une formation permanente utile et sensée

Dans le monde numérique, le savoir et les qualifications deviennent rapidement obsolètes. Cela pose problème pour la carrière professionnelle, d'autant que l'écart des connaissances divise de plus en plus la société (digital divide, digital gender divide). Aussi chacun-e doit-il avoir un droit à la formation permanente (le perfectionnement ne suffit pas). Ce droit doit être facilement exigible (bons de formation, etc.). Des phases de formation régulières doivent ponctuer la carrière professionnelle. Le système dual de formation professionnelle en Suisse forme déjà une bonne base, mais il doit



encore être développé. La question ne se limite pas ici à l'empowerment technique. Apprendre à programmer dès l'école primaire ne suffit pas. Car pour être à l'aise dans le monde numérique, il faut disposer de vastes connaissances générales. A cet égard, les compétences émotionnelles et sociales ne doivent pas être sous-estimées. Le syndicat estime que les institutions de formation classiques ne peuvent pas répondre à elles seules au besoin de formation permanente. Un apprentissage à vie, utile et sensé, a besoin de solutions et d'institutions innovantes.

11. Fonds de production et d'innovation

L'innovation dans la numérisation, la transformation écologique et d'autres nouveaux domaines exigent la constitution d'offres de crédit alternatives aux banques. Aujourd'hui, les pratiques commerciales des établissements financiers freinent l'innovation. Un fonds de production de 30 milliards de francs au moins doit permettre la création de ce crédit alternatif. Il doit être constitué à partir des fonds des caisses de pension et être administré de manière tripartite. De plus, les versements doivent rapporter un intérêt stable (taux directeur + 1,5%). La BNS doit garantir la sécurité des placements vis-à-vis des caisses de pension. Une agence pour l'innovation évalue les projets.

12. Contre l'ubérisation de la société

La transformation numérique détruit des chaînes de création de valeur traditionnelles et ouvre de nouveaux modèles commerciaux (crowdworking, économie de plateforme, blockchains, etc.). La déréglementation des conditions de travail préside à la numérisation. Or si les travailleurs ne sont pas protégés, toute transformation numérique, même la plus parfaite, est vouée à l'échec. D'abord, il faut instaurer un droit au travail comme réponse fondamentale à la numérisation, car il introduit un contrat de travail universel, qui est contraignant aussi pour l'économie de plateforme (des labels de qualité pour les plateformes et leur certification sont une première étape). Une autre réponse est la réduction du

temps de travail. Ensuite, une séparation claire entre le travail et le temps libre doit être ancrée dans la loi (temps sans internet ou autres modèles). De plus, il faut garantir un travail sain, donc une médecine numérique du travail. Enfin, les pouvoirs publics disposent d'un levier économique important pour protéger les salariés, car ils génèrent chaque année 41 000 millions de francs de biens et de services. Les pouvoirs publics doivent donc imposer des standards et des conditions pour instaurer des règles claires dans l'attribution des marchés publics (loi sur les marchés publics): standards sociaux minimaux, égalité des salaires, etc. Mais ils doivent surtout imposer le principe de la taxation des bénéfices sur le lieu de leur réalisation.

13. Imposition des machines et des robots

Les robots ne paient pas d'AVS, les machines intelligentes pas d'impôts. La transformation numérique soustrait les moyens financiers nécessaires aux pouvoirs publics et aux assurances sociales. Elle met ainsi en péril l'Etat providence et la paix sociale et empêche donc le développement indispensable du service public numérique. Un impôt sur les machines intelligentes, les prestations numériques et les robots doit compenser ce manque à gagner. Il est important que cet impôt ne donne aucune impulsion à l'automatisation. Le travail doit rester au cœur de la société. De même, il faut aussi envisager des impôts sur les gains et les transactions en capital.

14. Accès numérique libre

La numérisation ne sera possible que si l'accès aux techniques numériques est démocratisé et reste donc ouvert. «Ouvert» signifie: soustrait à l'accès des intérêts privés. C'est pourquoi nous insistons pour que le plus grand nombre possible de domaines restent open source. Les logiciels et les systèmes informatiques, les connaissances, l'open data, comme système d'exploitation des pouvoirs publics, doivent rester libres d'accès.



15. Numérisation écologique

Les techniques numériques peuvent et doivent être utilisées pour la transformation écologique (gestion intelligente des matières et de l'énergie etc.). C'est une application décisive des techniques numériques pour l'humanité. En même temps, la numérisation amène un nouveau défi. L'être humain doit non seulement prendre garde à l'environnement mais aussi à lui-même, c'est en cela que consiste l'écologie. La gestion écologique des ressources comme le temps, l'attention, les émotions en fait aussi partie. La numérisation écologique des médias numériques doit donc constituer un domaine clé de la médecine du travail, de la formation à tous les niveaux et de la politique.

16. Elargissement du mandat syndical

Le syndicat le sait: dans un monde numérisé, les instruments et concepts classiques du travail syndical ne suffisent plus. La distinction entre ouvriers et employés est obsolète. Aujourd'hui, nous devons tenir compte de nouvelles formes de (télé)travail et de possibles destructions massives d'emplois. Cela signifie qu'il faut notamment trouver de nouveaux modèles de travail pour créer un rapport de force favorable à tous les travailleurs. Nos propositions (droit au travail, neutralité du réseau, garantie du paiement des charges fiscales et des assurances sociales, service public numérique, etc.) constituent de premières réponses. Elles participent au concept «work in progress». Nous développerons encore d'autres stratégies. Notre projet s'intitule «Travail 4.0». Notre but est de créer le syndicat de l'ère numérique. Pour ce faire, le syndicat devra élargir son mandat. Il deviendra ainsi de plus en plus important de syndiquer non seulement les salarié-e-s, mais tous les actifs qui utilisent les nouveaux modèles de travail (par ex. les producteurs locaux autonomes qui refusent de se considérer comme des SA individuelles).

La distinction aujourd'hui obsolète entre l'infrastructure IT et la communication, ainsi que la distinction toujours plus floue entre l'échange et la production de données sont des éléments détermi-

nants pour syndicom. Le syndicat des réseaux et de la logistique fait ainsi son entrée dans l'industrie.

Dans ce contexte, rappelons que la démocratie et les droits fondamentaux ne pourront être défendus que si nous parvenons à construire un réseau de communication parallèle libre et ouvert. Nous devons mettre en place une politique sociale digne d'une société numérisée.



Travail 4.0

Droit au travail ou le contrat de travail universel

Le travail passe avant le capital

Une transformation numérique sociale et démocratique offre un potentiel important. Elle permet de créer de nouvelles activités et de nouveaux profils professionnels, meilleurs et plus intéressants. La promesse de travailler moins pour assurer nos moyens d'existence pourrait enfin se réaliser grâce aux gains de productivité. La réduction de la durée du travail permet une répartition plus équitable du travail rémunéré. Disposer de plus de temps libre ouvre des perspectives pour une vie plus riche, une certaine créativité sociale et la formation à vie. La numérisation pourrait constituer une étape d'émancipation de l'être humain, libéré de contraintes économiques. Mais nous le savons: la numérisation ne prendra un tournant social et démocratique que sous l'impulsion des travailleurs. Il faut un concept clair, un mouvement de mobilisation, des luttes de travail, des débats politiques.

La numérisation, telle qu'elle a été initiée par les employeurs et la politique néolibérale, conduit au chômage de masse, au recul de la prospérité, à des inégalités de chance et de fortune encore plus grandes. Elle aggrave ainsi la profonde crise sociale provoquée par le capitalisme financier (accumulation de gigantesques masses d'argent).

Ce n'est pas la technique qui détermine comment nous vivrons et travaillerons demain. La technique, nous la connaissons. Nous la maîtrisons. Il s'agit donc d'empêcher que la numérisation soit utilisée pour saper les acquis sociaux obtenus par les travailleurs durant 150 ans de luttes et de sacrifices.

Pendant les phases de transformations techniques, le rapport de force entre le capital et le travail reste un certain temps ouvert. Les règles sont réajustées.



Tous les acquis sociaux importants ont été conquis durant de telles périodes. Ce scénario est possible aussi dans la 4^e révolution industrielle.

Pour ce faire, nous devons imposer un principe simple et évident: le travail passe avant le capital.

Au cœur du débat: le travail

Malgré les affirmations du Conseil fédéral et des agences de relations publiques des actionnaires, le projet de ces derniers vise essentiellement à comprimer et à précariser le travail. A travers la numérisation, les propriétaires du capital consomment la rupture avec la société.

Leur stratégie consiste à dérober aux travailleurs toute sécurité. La sécurité de l'emploi. La sécurité des assurances sociales. La sécurité du salaire, de la durée du travail, etc. La sécurité de jouir d'une vie sociale grâce à la délimitation du travail et du temps libre (autonomie du temps).



C'est une rupture historique. On s'en souvient, les penseurs bourgeois du siècle des Lumières considéraient que ces sécurités formaient les piliers de la stabilité d'un système économique et social capitaliste. Aujourd'hui, les penseurs et les planificateurs d'un capitalisme néolibéral autoritariste sapent ces fondements.

Ils attaquent tout d'abord la durée du travail (et son contrôle) et le contrat de travail (la plupart du temps négocié sur une base collective), qui fixent des rapports de travail définis et garantis par la loi. Les enjeux sont donc énormes. Nous devons nous opposer sans condition à leurs attaques. Car accepter la moindre concession sur la durée du travail ou la sécurité du contrat de travail reviendrait à abandonner notre seule arme. Nous pouvons soustraire le travail au capital. Et pas uniquement par la grève (grève, ralentissement du travail, absentéisme, etc.).

La transformation numérique exige d'énormes efforts d'adaptation de la part des travailleurs. Nous devons nous familiariser avec la nouvelle technologie et la comprendre. Nous devons l'améliorer et l'intégrer dans notre quotidien professionnel. Nous devons veiller à la qualité. Nous nous préparons physiquement et mentalement à affronter le monde numérique. Nous nous formons durant notre temps libre. Parfois, nous réorganisons même notre vie familiale pour le travail. Toute personne qui travaille le sait: ce sont ces efforts d'adaptation, de formation et d'organisation qui font vivre une entreprise. Nous devons clairement faire comprendre aux actionnaires et aux managers que ces efforts ont un prix. Notre prix. Ce prix se traduit notamment par la sécurité de l'emploi (pourquoi nous démenter si nous contribuons à notre propre éviction par les processus de rationalisation?). Mais ce prix, c'est aussi du temps et de l'argent pour notre formation et notre perfectionnement. Des congés réglés (pourquoi travailler si nous n'avons plus le temps de vivre?). La possibilité de participer à l'aménagement de notre travail, à la protection de la santé, et plus encore.

Ceux qui veulent notre travail et nos compétences d'adaptation doivent négocier avec nous. Nous les échangeons uniquement contre la garantie des acquis sociaux existants et de nouveaux acquis.

Tel est notre message sur la transformation numérique

L'étape décisive: un statut pour le travail.

Dans la tradition du partenariat social, les travailleurs défendent leurs intérêts à travers les négociations et les conventions collectives de travail. Or depuis une trentaine d'années, les actionnaires tendent à affaiblir ce mécanisme destiné à préserver des relations sociales pacifiques. Dans certains domaines, leurs tentatives n'ont pas encore abouti et les entreprises perçoivent les avantages du partenariat social. Mais dans un nombre croissant de grandes entreprises et de branches, les managers et les propriétaires adhèrent au dirigisme économique.

Les tentatives actuelles visent à éroder les conventions collectives de travail et les rapports de travail contractuels à travers la loi. En dérégulant la loi sur le travail. Voilà à quoi s'appliquent les chantres de la numérisation lorsqu'ils exigent de supprimer la distinction entre les rapports de travail contractuels et le télétravail. Ou lorsqu'ils tentent de supprimer la délimitation du temps de travail. En parallèle, ils remettent en question la paix sociale. C'est dangereux, car le travail est déjà mal protégé par la loi en Suisse.

Le travail en Suisse est moins bien protégé qu'ailleurs. Dans la Constitution fédérale, différentes dispositions protègent le capital, la propriété privée, les actionnaires. Notamment les articles 26 (garantie de la propriété), 27 (liberté économique), 94 (principes de l'ordre économique), 95 (activité économique lucrative privée), 96 (politique en matière de concurrence), 98 (banques et assurances), 99 (politique monétaire), 100 (politique conjoncturelle), 101 (politique économique extérieure), 103 (politique structurelle), 28 (liberté syndicale), 64 (recherche), 63 (formation professionnelle), 63a (hautes écoles), 65 (statistique), 108 (construction de logements), etc.

Le travail, en revanche, ne forme qu'un thème marginal dans la Constitution. Mis à part l'article 8.3 (salaire égal pour un travail de valeur égale), la liberté syndicale symétrique et le droit de grève, des dispositions minimales sur la sécurité sociale (art. 41) et l'assurance-chômage (art. 114), seul l'article 110 est consacré au travail.



Il est en outre significatif que cet article n'est pas formulé de manière contraignante («peut» et non pas «doit»).

Art. 110 Travail

- 1 La Confédération peut légiférer:
- sur la protection des travailleurs;
 - sur les rapports entre employeurs et travailleurs, notamment la réglementation en commun des questions intéressant l'entreprise et le domaine professionnel;
 - sur le service de placement;
 - sur l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail.

La Constitution définit ainsi un système économique et social dans lequel les moyens de production privés dictent le travail de tous. A cela s'ajoute une politique néolibérale du laisser-faire, qui autorise notamment la Banque nationale à détruire des emplois par une politique de surévaluation du franc, défavorable à l'industrie. C'est une politique hostile au travail, qui est encore plus marquée au niveau législatif, car il n'existe pas de véritable protection contre le licenciement en Suisse.

En Suisse, les relations sociales ne reposent pas sur la loi (comme dans d'autres pays), mais sur des contrats, les contrats individuels de travail et les conventions collectives. Elles s'articulent autour de partenaires sociaux forts et organisés. Les négociations requièrent que les syndicats parviennent à créer un rapport de force favorable. Comme le système légal établit toutefois une hiérarchie entre le capital et le travail (le capital prime sur le travail), les contrats ne peuvent être équitables que si les propriétaires du capital et l'Etat ont un intérêt à protéger le travail. Or cet intérêt n'existe plus actuellement.

Le problème central est le suivant: pour empêcher que la numérisation laisse la majorité de la population sur le carreau et que la prospérité sociale de la Suisse disparaisse, nous devons instaurer un nouveau cadre légal pour le travail.

Si les syndicats se contentent de mener des campagnes ponctuelles, comme celles dirigées actuellement contre Uber ou contre la suppression du contrôle du temps de travail, les travailleurs seront finalement perdants.

C'est pourquoi il faut ancrer solidement le travail dans la Constitution et introduire des lois efficaces pour le protéger. Cela revient à placer la tradition juridique sur laquelle reposent les relations sociales en Suisse sur de nouvelles bases. Nous en avons conscience. Mais nous n'avons pas d'autre choix: les attaques menées au travers de la loi par les propriétaires du capital ont initié le changement de système depuis longtemps.

Moyens pour améliorer la protection du travail

Le travail a besoin d'un nouveau statut. D'un statut utile à tous les travailleurs. Il existe différentes façons d'y parvenir. Tout d'abord, en développant la loi sur le travail, respectivement les dispositions concernant le contrat de travail dans le Code des obligations. Une autre possibilité consisterait à moderniser la Constitution fédérale. Par exemple en introduisant un nouvel article 110.

Marquons clairement quelle est l'intention derrière cette réflexion:

1. Nous ne soulevons pas simplement la question de la protection du travail, mais proposons un véritable changement de paradigme introduit par le droit au travail. Le droit au travail est formulé dans l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans l'article 1 de la Charte sociale européenne et dans l'article 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
2. Nous exigeons un contrat de base universel qui règle tous les modèles de travail. Cela permet de résoudre le problème des rapports contractuels actuellement très différents.
3. Le droit au travail introduit un principe juridique nouveau en Suisse: le travail prime sur le capital (et ses bénéficiaires). Ce principe devrait aller de soi dans toute société moderne, soucieuse de cohésion sociale. Nous ne le formulons pas de manière explicite



pour éviter d'entrer en conflit avec des articles constitutionnels tels que celui relatif à la liberté économique.

Inscrire un tel article dans la Constitution ne modifierait pas les rapports de propriété effectifs, ni ne résoudrait tous les problèmes. Il ne prescrit notamment aucun principe sur la nécessité d'appliquer une politique économique innovante. Mais il permettrait d'ouvrir un large débat social sur la manière dont nous voulons vivre et travailler. Cela renforcerait au moins la position des travailleurs et de leurs organisations.

Cet aspect est déterminant si nous ne voulons pas nous contenter de subir la transformation numérique. Nous devons faire entrer en jeu de nouvelles options pour exploiter les avantages potentiels de la numérisation et en tirer le meilleur. En revendiquant le droit au travail, nous lançons un signal fort. C'est une question élémentaire de stratégie. Car un phénomène aussi important qu'une révolution industrielle exige un débat social. Et ce débat ne peut être initié que par les organisations de travailleurs. En défendant le droit au travail, nous créons un levier puissant pour faire entendre la voix des travailleurs. Il est à craindre que la numérisation coûtera des postes de travail. Est-ce inévitable? La seule certitude est qu'elle rendra certains emplois superflus et accélérera le rythme de travail dans d'autres emplois. Il existe par conséquent l'option des licenciements collectifs (avec tous les problèmes qui en résultent). Nous savons que nous pourrions apporter d'autres réponses: par exemple, la réduction massive du temps de travail. Ce serait un véritable progrès si la numérisation nous libérait d'une partie du travail rémunéré. Rationaliser le travail ne modifie pas la valeur économique créée. Le problème réside dans sa répartition. Pourquoi les actionnaires devraient-ils empocher seuls les bénéfices de la numérisation?

La durée du travail est seulement un des sujets brûlants de la numérisation:

- Comment allons-nous adapter la formation et la reconversion aux nouvelles qualifications requises?

- Comment préserver et garantir notre temps libre?
- Comment empêcher notre complète mise sous tutelle par le taylorisme numérique?
- Comment résoudre le problème lié au fait que les robots et les machines intelligentes ne cotisent pas à l'AVS, ni à l'assurance-chômage?
- Comment imposer des mesures pour que les emplois numériques cessent de ruiner notre santé?
- Comment taxer les bénéfices du capital en vue de générer les moyens nécessaires aux mesures qui doivent être introduites par les pouvoirs publics, telles qu'une politique tertiaire et industrielle forte ou la reconversion professionnelle des personnes licenciées?
- Comment mettre fin à la grève des investissements du capital?
- Quelles offres mettre en place dans les entreprises publiques comme Swisscom ou La Poste pour garantir que les PME puissent elles aussi exploiter les avantages de la numérisation et pas seulement les grandes entreprises?
- Et quelles offres et technologies numériques sont utiles à nous tous?
- Comment remédier à la concentration dévastatrice des richesses et les redistribuer en nous appuyant sur la numérisation?
- Comment rendre le prix des licenciements collectifs si élevé que l'option de la destruction des emplois devienne économiquement moins attrayante que le maintien des emplois?
- Que pouvons nous entreprendre contre la domination mondiale d'une demi-douzaine de géants du numérique?
- Comment parvenir à une numérisation sociale?
- ... etc.

Nous pourrions exploiter la numérisation pour accroître le bien-être collectif. Des solutions et des modèles existent déjà. Mais ils ne seront pas évoqués tant que nous n'imposerons pas la discussion. La proposition du droit au travail vise précisément à lancer la discussion.



Travail 4.0

Petite économie de la numérisation

Quand quelque chose est gratuit, la marchandise c'est toi

Pour comprendre la quatrième révolution industrielle, nous devons connaître ses mécanismes économiques. Car c'est l'économie qui fait la numérisation. Les rapports de propriété, le système économique, ses règles internes, les pouvoirs publics, les interventions des salarié-e-s et de leurs syndicats et plusieurs autres facteurs déterminent sous quelle forme et avec quels modèles économiques la transformation économique nous touche.

Nous nous livrons ici à un petit effort d'analyse économique pour trouver les bonnes stratégies et exercer une influence sur la révolution numérique.

Trois processus fondamentaux

- A l'heure actuelle, l'économie capitaliste ne s'attache pas à réaliser ce qui serait techniquement possible ou utile, mais à garantir un rendement rapide. Or certaines techniques ne pourront jamais être exploitées tant que les actionnaires sont les seuls à décider. En revanche, le capital exploitera pleinement d'autres techniques. C'est pourquoi il est indispensable d'exiger une vaste politique d'investissement. Certaines tendances techniques disparaissent aussi vite qu'elles sont apparues. Cet aspect ne devrait pas être oublié lorsque les employeurs et les médias vantent les immenses possibilités numériques.
- Les employés et leurs organisations ont tendance à sous-estimer l'impact de leurs interventions. Une chose est sûre: le capital est aux commandes. A savoir, les actionnaires, les fonds et les patrons. Mais notre réalité ne se définit pas seulement au travers des règles érigées par le capital (p.ex. l'accumulation du capital).



Les formes de production et de prestation, ainsi que les relations sociales reflètent toujours un rapport de force entre le travail et le capital. La grève générale de 1918 a permis l'obtention d'accords de paix dans les années trente. Les conflits sociaux à la fin de la seconde guerre mondiale ont favorisé après 1950 la conclusion de CCT et de partenariats sociaux. Dans les années quatre-vingts, la torpeur des syndicats a permis à la réforme néolibérale d'avancer.

- Aujourd'hui, un nouveau tournant est amorcé. Indépendamment de la direction qu'il prendra, il est bon de se rappeler que nos actes (ou notre inertie) déterminent la transformation numérique. Quoiqu'il en soit, des progrès sociaux ont toujours été réalisés lors de bouleversements technologiques et de crises capitalistes. Aujourd'hui, une telle opportunité se présente à nouveau.

L'état de l'économie est critique

- La grande crise qui a éclaté en été 2007 n'est pas encore achevée. L'économie financière et le système financier restent très précaires



et doivent être régulièrement stabilisés. La crise de l'endettement des Etats (plutôt une crise de spéculation au niveau des dettes étatiques) est un épisode supplémentaire de la grande crise. De plus, les nantis ont durci les règles du jeu pendant la crise. Quasiement l'ensemble de la plus-value économique a été confisqué depuis 2010/2011 par le pour cent le plus riche de la population.

- La concentration des richesses dans le monde n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Dans certains pays, il en va de même de la répartition du revenu. Or des sociétés inégalitaires sont moins innovatrices, affichent des taux de criminalité et de maladie plus élevés et sont condamnées à la stagnation économique.
- Les banques centrales possèdent d'énormes quantités d'argent, elles ont injecté plus de 6000 milliards de francs (6 billions) dans l'économie financière et continuent de le faire. Seule une petite partie de cet argent est injectée dans l'économie réelle. Il ne crée pas de travail, ni une véritable inflation. Les intérêts stagnent autour de zéro. Très peu de crédits sont octroyés, surtout aux PME. Les banques se refinancent avec l'argent des banques centrales (les banques suisses ont plus que décuplé leurs comptes courants auprès de la BNS) et détruisent les montagnes colossales d'actifs toxiques qu'elles ont créés. Mais elles alimentent ainsi aussi une nouvelle bulle spéculative. C'est un danger aigu. La prochaine crise financière et économique est programmée.
- Le déversement d'argent bon marché donne l'impression d'une politique financière expansive, telle que proposée par les économistes pour relancer la croissance. Dans les faits, la politique financière est restrictive pour l'économie réelle, non seulement en raison de la politique des taux bas, mais surtout parce que les banques sont moins enclines à octroyer des crédits.
- Ce phénomène est renforcé par la politique d'austérité néolibérale, telle qu'elle est pratiquée dans l'UE, en Suisse et sous le diktat de la Banque mondiale et du FMI dans une grande partie du monde. Dans notre pays, cela conduit à une situation totalement absurde, où les finances de l'Etat sont équilibrées et dégagent même un bénéfice en périodes d'intérêts négatifs (l'Etat

est payé pour prendre des crédits). Cette politique de désendettement a pour effet pervers que les caisses de pension ne peuvent plus être financées. Ou uniquement avec un risque boursier important: car les obligations des pouvoirs publics à un niveau d'intérêt ordinaire sont la base de leur financement.

- Les investissements (taux d'investissement) ont atteint des records négatifs historiques. Ils ont chuté de presque 90% en 25 ans. Le capital, tout comme les pouvoirs publics investissent trop peu dans le développement d'une économie productive. Cet aspect, comme nous le verrons, a une influence décisive sur la transformation numérique. Ce taux d'investissement bas, qui est aujourd'hui même inférieur au taux des investissements de remplacement, devrait nous inciter à ouvrir le débat sur les investissements nécessaires pour la société.
- Les investissements sont actuellement préterités par des cycles d'investissement raccourcis. La période pendant laquelle un investissement doit être rentable a été réduite à moins de trois ans. Dans la pratique, les principes comptables (durée d'amortissement, évaluation des risques, etc.) sont modifiés. Conséquence: une entreprise dont le projet ne sera rentable que dans cinq ou dix ans n'obtiendra pas de crédit – ou uniquement avec des intérêts élevés. Cela explique l'assèchement du crédit (que conteste régulièrement le Secrétariat d'Etat à l'Economie <Seco> en toute connaissance de cause).
- Le pouvoir d'achat, les investissements et les emplois se conditionnent mutuellement. Depuis les années quatre-vingts, les entreprises n'ont plus redistribué leurs gains de productivité aux salariés, mais octroyé davantage de dividendes aux actionnaires et réalisé des placements spéculatifs sur les marchés financiers. Certaines grandes entreprises fonctionnent comme des banques de spéculation avec leur propre production. Il en résulte une stagnation du pouvoir d'achat, de la demande et des investissements. Lorsque les salariés ne sont plus en mesure d'acheter les produits, le capitalisme a atteint les limites de son système.



Les handicaps de la Suisse

En Suisse, la partie productive de l'économie souffre de problèmes internes:

- Le pouvoir d'achat des salaires stagne depuis des années. Ces deux dernières décennies, la Suisse n'a certes pas pratiqué de dumping systématique des salaires, comme en Allemagne. Les salaires nominaux augmentent ici et là par petits paliers, mais la forte hausse des primes de caisses maladie, les taxes et les loyers réduisent les revenus disponibles des ménages.
- En maintenant le franc suisse fortement surévalué, la Banque nationale mène une politique brutale de désindustrialisation. Les directeurs de la BNS, aux côtés de Thomas Jordan, poursuivent délibérément cette politique (sans en être légitimés): ils veulent transformer la Suisse en une place financière et une plateforme internationales de services.
- Le Conseil fédéral et l'administration mènent une politique coûteuse pour promouvoir la place financière. Toutefois, le gouvernement renonce à toute politique de stratégie d'investissement (p.ex. pour la question des crédits). C'est une politique anti-PME.
- Dans le domaine de la transformation numérique, le Seco et le Conseil fédéral soutiennent les acteurs de la numérisation dans leurs tentatives de déréguler le droit du travail, mais rechignent à toute politique stratégique d'investissement dans le numérique. On pourrait qualifier cette politique de laisser-faire complice, dont les conséquences sont graves.
- La concentration dans le secteur des banques (quatre banques dominant 80% du marché) est telle que ces banques ont empêché non seulement toute forme de régulation raisonnable (séparation des banques de dépôt et d'affaires, interdiction du négoce pour compte propre, fonds propres élevés, etc.), mais aussi toute forme de crédits alternatifs pour les PME.
- Pour ces raisons et d'autres encore, la transformation écologique et la mutation numérique sont à la traîne en Suisse, bien que notre pays se place dans le peloton de tête pour la recherche.

- Le Conseil fédéral et le Parlement ferment toute possibilité aux entreprises proches de la Confédération (Swisscom, La Poste et les CFF) d'adopter une politique d'innovation numérique. Les managers de ces entreprises ont été triés sur le volet à cet effet. Ils doivent construire des réseaux et des infrastructures, mais tout en se tenant à l'écart du développement des applications. C'est une situation catastrophique pour la Suisse, car elle exclut tout investissement dans le développement indispensable du service public numérique et conduit à une stratégie de privatisation à moyen terme (telle qu'elle se dessine déjà dans le développement du réseau).
- La politique d'attribution des marchés publics est régie selon les mêmes principes et doit continuer d'être libéralisée dans le cadre de la nouvelle loi sur les marchés publics.

L'économie de la numérisation 1

L'objectif final de la transformation numérique est de remplacer le travail humain par des machines intelligentes et des robots. Or ce processus va bien au-delà des techniques d'automatisation actuelles. En effet, les technologies de l'information et de la communication sont désormais couplées à la technique des capteurs, à l'intelligence artificielle, au big data, à l'Internet des objets, etc. Aujourd'hui, lorsque des capitaux sont investis dans de nouveaux secteurs de production ou de nouveaux domaines commerciaux, ces investissements visent à supprimer du travail humain. Pour le comprendre, il suffit de jeter un coup d'œil derrière les apparences trompeuses. Amazon, par exemple, occupe déjà pas moins de 230 000 employés, 20 ans après sa création. Beaucoup sont mal payés et travaillent dans des conditions à peine supportables. Amazon a évincé de nombreuses librairies et commerces de détail et fait disparaître leurs emplois. Ce phénomène est tout à fait logique: quand le pouvoir d'achat stagne, il n'y a pas de croissance – le pouvoir d'achat se répartit de manière différente. Dans des pays comme l'Allemagne, Amazon est aujourd'hui le détaillant le plus important, avec un chiffre d'affaires de 75 milliards de dollars



les 40 heures de travail par semaine et paient souvent eux-mêmes leurs cotisations sociales. Ils doivent se débrouiller pour financer leurs vacances – pour autant qu'ils puissent en prendre – paient des assurances perte de gain hors de prix et doivent même souvent financer eux-mêmes leur équipement de travail. Certains cultivent le mythe de l'auto-entrepreneur moderne et flexible. Mais ils déchantent souvent très vite.

Pour l'heure, ces travailleurs à distance jouissent pourtant encore d'une image culte dans la publicité et les modèles sociaux. Mais ceux qui véhiculent cette image sont bien sûr animés d'une motivation tout à fait triviale: il s'agit avant tout de baisser les coûts du travail. C'est un des leitmotiv de l'économie numérique. Quoiqu'en disent quelques chefs d'équipe créatifs à la logique binaire, qui s'affairent dans des bureaux à l'allure de Club Med au sein des grandes entreprises. La première étape de la transformation numérique concerne la prolétarianisation de métiers jusqu'ici pourvus d'un bon statut. Le syndicat apprend actuellement à aider aussi ces travailleurs à défendre leurs droits.

Moins de travailleurs à moindres coûts, voilà ce que visent les modèles de l'ubérisation, aussi appelés «économie de plateforme», «crowdworking», etc. C'est la numérisation brutale. En Allemagne, on rencontre déjà des ingénieurs qui, après avoir été licenciés, en sont réduits à devenir chauffeurs de taxi pour Uber. En parallèle, ils exécutent des mandats d'ingénieur autonomes et louent leurs services le week-end via des plateformes pour des travaux de réparation ou pour tondre le gazon.

Uber se présente volontiers comme une entreprise de type inédit. Il existe un aspect marginal, où elle a effectivement innové sur le plan numérique: les taxis (ainsi que d'autres formes de plus en plus nombreuses de transport) ne sont plus commandés par téléphone, mais via une application. Pour le reste, Uber est un géant commercial mondial tout à fait conventionnel. Il est dirigé de manière centralisée, débauche de grands managers dans d'autres entreprises et rachète des technologies et des logiciels à coups de millions de dollars – il saccage une branche entière à Londres,

Zurich, Shanghai, Buenos Aires, Johannesburg et Hinterzollkofen. Avec l'objectif de s'assurer un monopole mondial sur les services de transport privé.

Son arme décisive n'est pas l'app mise en place, mais l'indépendance factice et les salaires misérables érigés en principe commercial. L'aspect le plus pervers de cette situation est que l'entreprise exploite la précarité et la crise du système pour recruter des chauffeurs, contraints de travailler dans ces conditions.

Cette économie «de plateforme» n'en est qu'à ses prémices. Le «crowdworking» reflète un autre changement radical du processus numérique de production: l'éclatement des chaînes traditionnelles de création de valeur.

Premièrement, une partie du travail est externalisée vers le client, qui se transforme en consommateur producteur («prosumer» en anglais). Sans rémunération, bien sûr. Sans s'en rendre compte, le consommateur se charge à la fois de la commande, du design, de la facturation et de la comptabilité.

Les managers du numérique partagent volontiers cette boutade: «Quand quelque chose est gratuit, la marchandise c'est toi.» Deuxièmement, la linéarité de la chaîne de valeur (conception-développement-prototype-développement de la production-production-marketing-vente) est rompue. Par exemple: une idée de produit est lancée et mise au concours sur un marché quasiment global (via des réseaux numériques). Des personnes en Australie et au Vietnam ont une idée de réalisation. Au lieu de développer un véritable processus de production, on achète différents éléments partiels n'importe où dans le monde. La taille du lot est ainsi automatiquement optimisée, par exemple lorsqu'on imprime des chaussures de sport sur mesure à l'aide d'une imprimante 3D. Le marketing est intégré et relayé dès le début par tous les acteurs de la nouvelle chaîne. En résumé: la création de valeur se divise et se répartit en plusieurs endroits et plus uniquement entre travailleurs et capital dans le processus de production d'une fabrique.

Cette forme économique entraîne une quantité de problèmes: salaires. Emplois. Impôts. Assurances sociales. Responsabilité, etc.



Les syndicats doivent agir – maintenant plus que jamais

La première révolution industrielle a transformé les paysans en ouvriers de fabrique.

Durant la deuxième révolution industrielle, il s'agissait de tirer le maximum de profit du travail grâce à l'automatisation (travail à la chaîne) et d'instaurer la production de masse pour la consommation de masse. Ce qui impliquait aussi un pouvoir d'achat de masse (salaires à la hausse).

La troisième révolution industrielle combine le travail avec des machines automatisées via des outils de micro-électronique. Le but étant d'augmenter au maximum la productivité du travail. Mais le processus a commencé à évincer le travail du processus de production. Les travailleurs industriels s'étonnent parfois que l'on parle de «transformation numérique», car ils connaissent les machines de production automatisées, le système de «lean»-production et les licenciements collectifs depuis plus de 30 ans déjà.

C'est le vieux rêve des détenteurs du capital: l'obtention de la croissance et du profit sans travail. Une illusion. Seul le travail crée de la valeur. Durant la 4^e révolution industrielle, le système économique prend une nouvelle tournure. Elle vise un fonctionnement économique avec le moins possible de travailleurs salariés et l'abandon des rapports contractuels établis qui garantissent leur protection. Cela n'est pas une innovation technique – c'est une rupture historique et sociale. Les causes ne résident pas dans la transformation numérique, mais dans l'économie. C'est pourquoi les syndicats doivent aujourd'hui absolument réagir.

Economie de la numérisation 2

Les actionnaires auraient des possibilités infinies de réorganiser l'économie en combinant d'autres techniques numériques, telles que le taylorisme numérique, l'orientation de la consommation grâce aux données, la technologie des capteurs, l'internet des objets, les algorithmes auto-apprenants, les commandes vocales, les technologies complexes de mise en réseau, etc. Or seule une infime partie de ces techniques est utilisée. Une majorité d'entre-

prises indiquent en effet dans des sondages qu'elles n'envisagent pas d'utiliser des applications Big Data.

De nombreux freins économiques rendent la numérisation sélective.

- La faible volonté d'investissement des détenteurs de capitaux. D'un point de vue économique, la situation s'apparente à une grève de l'investissement. En 2017 aussi, les produits financiers promettent des gains plus rapides et plus importants.
- Des dépenses parfois très élevées seraient nécessaires en vue d'acquérir certaines techniques.
- La domination de fonds de toutes sortes (fonds de retraite US, hedgefonds, fonds britanniques de private equity, etc.) sur presque tous les groupes industriels suisses d'une certaine importance.
- L'hégémonie mondiale de groupes américains dans des domaines clés de la numérisation.
- L'assèchement du crédit.
- L'absence d'une politique d'investissement globale.

La quatrième révolution industrielle se déroule pour l'instant de manière très sélective en Suisse. Il faut s'attendre à ce que la transformation numérique s'accélère. Elle se déroulera toutefois particulièrement dans les domaines où un faible apport de capital permet la destruction de nombreux emplois.

Par conséquent, en l'absence d'une politique offensive globale, la numérisation sociale et démocratique est reléguée au second plan. Au profit des aspects destructeurs de la quatrième révolution. Actuellement, la précarisation du travail, la déréglementation de la loi sur le travail et la dissolution du partenariat social sont posés comme prérequis pour la réussite de la numérisation. De nombreux employeurs, certaines associations économiques et leurs politiciens y voient là un phénomène de «modernisation». Leurs premiers points d'attaques sont le temps de travail et les contrats de travail.



Premiers pas vers une stratégie syndicale

Nous constatons que la plupart des CCT sont encore appliquées. Et la numérisation est limitée dans le temps. Il est donc encore temps d'intervenir. Mais notre action doit se dérouler rapidement et de façon déterminée.

Notre objectif doit être négocié publiquement et avec les partenaires sociaux. De manière générale, il s'agit d'exploiter toutes les opportunités de la numérisation pour donner à la révolution industrielle une dimension sociale et démocratique.

Les revendications posées dans nos résolutions constituent de premiers pas indispensables dans la bonne direction.

La transformation numérique telle qu'elle est appréhendée par les entreprises, les associations, le gouvernement et l'administration conduit à un désastre social.

D'un point de vue stratégique, nous devons à tout prix stopper toute tentative de déréguler le temps de travail ou le contrat de travail.

Il faudrait notamment montrer que nous sommes capables de freiner et d'entraver la transformation numérique. C'est une stratégie syndicale classique. Elle seule nous permettra de créer un rapport de force et d'ouvrir le débat public. Nous avons le droit de nuire, il n'y a pas d'autre choix.

Parallèlement, il nous appartient de présenter au grand public de manière claire les avantages économiques et sociaux de la quatrième révolution industrielle.



Travail 4.0 Fiscalité et assurances sociales dans la 4^e révolution industrielle

Droit fiscal et assurances sociales – les piliers de la Suisse

La transformation numérique compromet le financement des pouvoirs publics et des assurances sociales. Car les robots et les machines intelligentes qui se substituent aux êtres humains ne paient pas d'impôts ni ne cotisent aux assurances sociales. Les économies ainsi réalisées sur les déductions sociales sont déjà prises en compte dans les modèles de calcul des entreprises pour leurs décisions d'investissement.

De plus, le lieu de réalisation des bénéfices tend à s'estomper en raison de l'éclatement de la chaîne de valeur. La (pseudo-)indépendance, l'e-commerce et les prestations numériques de toutes sortes permettent de contourner le droit fiscal conventionnel. Pour l'illustrer, voici un exemple concret: comment un Etat peut-il imposer les bénéfices réalisés par Google (ou d'autres) dans des pays où la société ne possède ni siège, ni entreprise (alors que la publicité en ligne rapporte des milliards à Google)? Autrement dit: un prestataire hébergé dans un centre de données peut-il être assimilé à une entreprise? Cette situation entraîne de nouvelles formes d'évasion et de fraude fiscales.

La transformation numérique est à double tranchant: la destruction numérique d'emplois ainsi que l'installation et l'entretien coûteux de réseaux et d'autres services à haute performance augmentent les charges (indemnités de chômage, formation, assistance sociale, etc.) des pouvoirs publics. Le danger est que les prestations de l'assurance chômage et de l'AVS soient mises sous pression et que de nombreuses personnes passent à travers les mailles du filet so-



REDISTRIBUTION

cial. La pression exercée sur le service public augmentera elle aussi. Comme l'Etat diminue simultanément la taxation des entreprises, l'imposition des personnes physiques augmentera d'autant plus. Par conséquent, le développement indispensable du service public exige que les pouvoirs publics trouvent de nouveaux moyens financiers pour mettre en place un service public numérique à large échelle.

Les mesures à prendre

- Il faut procéder rapidement à une refonte du droit fiscal. C'est une tâche à la fois urgente et vaste. Elle exige une harmonisation fiscale, à la fois nationale et internationale.
- D'ici à la révision du droit fiscal, les tribunaux, et en particulier le Tribunal fédéral, doivent tenir compte du principe de l'imposition au lieu de réalisation des bénéfices et prononcer des jugements en ce sens qui aient valeur de jurisprudence. Les lois en vigueur le permettent.



- Il faut décider sous quelle forme il convient d'imposer le capital, les gains et les opérations en capital, ainsi que les robots et les machines intelligentes qui détruisent ou remplacent des emplois. Le fondateur de Microsoft, Bill Gates (fortune de 90 milliards), propose par exemple un impôt sur les robots.

Le problème central

La question de l'imposition des robots et des machines intelligentes n'arrive toutefois qu'en seconde place dans le projet de numérisation sociale et démocratique. La priorité consiste à éviter la destruction d'emplois, respectivement à maintenir dans le processus de travail les salarié-e-s évincés par la rationalisation.

De plus, le syndicat doit initier un débat et une réflexion sociale sur l'utilité de certains systèmes et processus d'automatisation. Ici encore, il faut éviter de laisser les entreprises décider seules des investissements.

Ce débat doit aussi soulever la question de la redistribution des gains de productivité numériques aux travailleurs. Il est exclu qu'une entreprise licencie un tiers de ses effectifs, puis redistribue les gains de productivité sous forme d'augmentations de salaires aux salariés restants. Un syndicat qui s'engagerait dans cette voie serait un syndicat corporatiste qui s'autodétruirait à terme. Nous avons besoin de mesures sociales, comme la réduction de la durée du travail, la création de nouveaux emplois via la transformation écologique et une politique forte dans les domaines industriel et tertiaire.

Les impôts et les assurances sociales doivent être adaptés à l'automatisation et aux nouveaux modèles d'affaires.

Les impôts sont des instruments sociaux importants. Les syndicats ne tiennent pas suffisamment compte de cet aspect dans leurs réflexions. La faible imposition des hauts revenus (qui viole le principe de la progression fiscale) est un facteur majeur de l'inégalité croissante. Si nous envisageons d'imposer les robots et les machines, nous devons tenir compte des principes suivants:

- Un impôt sur les robots et les machines ne doit comporter aucune incitation (au niveau de son montant ou par des avantages collatéraux) qui risquerait d'accélérer la destruction d'emplois.
- L'impôt ne doit donc pas être prélevé une seule fois, mais à échéances régulières pendant toute la durée d'utilisation des machines. A cet égard, il faut veiller à ce que l'impôt ne puisse pas être contourné par des règles d'amortissement (valeur des machines). L'imposition ne doit pas porter sur la machine, mais sur sa création de valeur et sa chaîne de valeur.
- Il faudrait inclure des éléments qui permettent de financer le travail à d'autres endroits (principe du pollueur-payeur).
- Le lien étroit entre le travail et les assurances sociales doit être maintenu dans des modèles d'assurance universels (une couverture sociale pour tous et pour toutes les situations). Y compris dans les modèles (souhaitables) qui prennent aussi en compte le travail social indispensable (activités d'assistance et de soins non rémunérés, etc.). Il ne s'agit pas ici d'un prétendu «revenu inconditionnel de base». Si l'on relance la discussion sur un revenu de base, comme certains le souhaitent, il faudra éviter que ce revenu ne soit exploité pour démanteler les prestations ou les assurances sociales.
- Le principe du lien indissociable entre le travail et les assurances vise à empêcher l'accélération de la destruction d'emplois. En revanche, nous nous engageons pour de nouvelles formes d'imposition, qui permettent aux pouvoirs publics de maintenir un service public de haute qualité. Ainsi, un impôt sur les gains de transactions en devises, les gains du capital, les opérations en capital ou, plus généralement, une imposition plus élevée du capital et de la fortune, seraient à la fois équitables et efficaces.



Résolutions/Propositions/ Revendications

Résolution sur la durée du travail

Proposition

1. syndicom s'engage contre la déréglementation de la durée légale du travail, l'assouplissement du contrôle du temps de travail et le travail décloisonné – pour toutes les formes de contrats de travail.
2. syndicom examine la possibilité de lancer une action contre la déréglementation de la durée du travail et élabore actuellement des stratégies en coopération avec l'USS et d'autres syndicats affiliés.
3. syndicom thématise au niveau politique une réduction générale du temps de travail. Divers modèles doivent être examinés et des stratégies élaborées.
4. Les réductions du temps de travail sont thématisées dans toutes les négociations CCT.
5. Le travail à temps partiel est traité comme le travail à temps plein.

Développement

La grande offensive des organisations d'employeurs contre la délimitation du temps de travail est lancée. Elle vise à déréglementer la loi sur le travail via un assouplissement, voire une suppression du contrôle du temps de travail.

Or la protection du temps libre est un droit humain et représente un des acquis fondamentaux du mouvement syndical.

Par conséquent, une prolongation ou un décloisonnement du temps de travail aurait des conséquences catastrophiques pour la société, l'économie et la santé, comme le démontrent de nombreuses études récentes. La dernière d'entre elles a été réalisée en Australie et montre que 40 heures hebdomadaires sont déjà préjudiciables pour la santé. En Suisse, le temps de travail moyen effectif ne cesse d'augmenter. Il se situe actuellement bien au-delà de la barre des 40 heures.

La tentative des chantres de la numérisation visant à faire éclater les limites du temps de travail est incompréhensible et contradictoire. Alors même qu'ils affirment que le volume de travail va fortement diminuer en raison de la transformation numérique, ils cherchent à prolonger le temps de travail à plus de 48 heures. Il semble donc que les employeurs veuillent financer la mutation numérique par du travail supplémentaire gratuit. Les employés qui travaillent plus contribueraient ainsi à la suppression de leur propre emploi.



Résolution sur le travail et l'activité

Proposition

1. syndicom développe des formes d'organisation qui intègrent tous les travailleurs et travailleuses, quel que soit leur modèle de travail.
2. syndicom s'ouvre à l'économie des communs (économie solidaire, respectueuse du bien-être commun).

Développement

Le principal champ d'action du syndicat est la défense des salarié-e-s et des acquis sociaux et l'amélioration des conditions sociales pour l'ensemble de la population. Aujourd'hui, les syndicats constituent la plus grande force organisée destinée à l'émancipation et à l'épanouissement des êtres humains. Le travail non rémunéré indispensable à la société, qui contribue autant au bien-être général que le travail salarié, occupe une place toujours plus grande parmi nos objectifs.

La quatrième révolution industrielle modifie aussi les rapports de travail fixés contractuellement. Par conséquent, nous exigeons un droit au travail et à un contrat universel de travail. Il s'agit de couvrir le plus grand nombre possible de modèles de rapports de travail. Cela témoigne de la volonté du syndicat de défendre les intérêts de tous les travailleurs, au-delà des principales catégories d'effectifs, c'est-à-dire d'organiser aussi les travailleurs à domicile, les travailleurs de plateformes, les crowdworkers, les employé-e-s à temps partiel, les travailleurs précarisés (travailleurs sur appel), les pseudo-indépendants et les free-lances de tous types et qualifications. Pour y parvenir, le syndicat doit aussi devenir le porte-parole de celles et ceux qui ne perçoivent ni salaire, ni honoraires pour leur travail. La numérisation crée de nouvelles possibilités d'activité. On voit par exemple émerger des groupes de producteurs locaux, qui créent une économie solidaire au sein d'un espace de travail («workerspace»), dans un fablab, un bio-lab ou des ateliers de réparation, etc. Pourquoi le syndicat doit-il s'y intéresser?

Il existe quatre raisons:

- Ce secteur se développe rapidement. Les intérêts de ces «actifs» se recoupent avec ceux des salarié-e-s dans de nombreux domaines (par ex. l'exigence de disposer de logiciels et de matériel open source).
- De nombreuses personnes syndiquées sont actives aussi bien dans des rapports de travail salariés que dans l'économie solidaire.
- C'est une question de cohérence élémentaire, le syndicat doit s'intéresser à tous les modèles de travail. D'autant qu'ils présentent un potentiel d'apprentissage important pour notre travail syndical.
- Cet élargissement du mandat syndical est nécessaire pour renforcer le syndicat et assurer sa pérennité.



Résolution sur une politique d'encadrement de la numérisation par les pouvoirs publics

Proposition

1. La quatrième révolution industrielle interdit toute politique du laisser-faire, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui. Car la numérisation pose d'énormes défis à la société. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de façonner l'avenir du pays. Abandonner le sort de la Suisse aux seuls intérêts privés et aux décisions d'investissement n'est définitivement pas une option.
2. Les pouvoirs publics doivent instaurer une solide politique industrielle et tertiaire.
3. Cette politique industrielle et tertiaire doit servir à créer des emplois dans des secteurs innovants et dans le domaine de la transformation écologique.
4. Les pouvoirs publics soutiennent la création d'un fonds de production tripartite, alimenté par les caisses de pension et garanti par la Banque nationale.
5. Les pouvoirs publics instaurent les conditions-cadres pour un nouveau secteur quaternaire dans l'économie (éclatement du secteur des services).
6. Les pouvoirs publics mettent en place un nouveau service public numérique. Elles en font un instrument important d'accès aux techniques numériques, ouvert à tous.
7. Les entreprises proches de la Confédération, telles que Swisscom, La Poste, les CFF etc. jouent un rôle central au sein de ce service public numérique. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent par conséquent cesser de restreindre les activités de ces entreprises. L'accès aux applications et aux connaissances doit également faire partie de l'infrastructure publique numérique.
8. Les pouvoirs publics facilitent aux PME la mise à jour régulière de leurs techniques numériques à l'aide de bons d'innovation.
9. Les pouvoirs publics s'engagent sans compromis pour la neutralité globale du réseau, l'open source, les logiciels de matériel libres,

ainsi que pour la régulation de l'économie des plateformes et des blockchains.

10. Nous attendons des pouvoirs publics qu'ils mènent une politique de la numérisation axée sur une meilleure répartition du travail (réduction de la durée du travail), la garantie de la délimitation du travail et du temps libre, un contrat de travail standard, le dépistage rapide des risques numériques, l'élimination des inégalités numériques de genre («gender gap»), la formation permanente, ainsi que toutes mesures permettant de donner à la numérisation une dimension démocratique et sociale.
11. Les pouvoirs publics veillent à corriger les disparités numériques dans la société.
12. Les pouvoirs publics (cantons, communes) créent, partout dans le pays, des fablabs de quartier et de village (ateliers de quartier), qui permettent à tous d'accéder facilement aux technologies et aux langages de programmation.
13. Les pouvoirs publics basent leurs applications TIC sur des programmes open source.
14. Création d'un fonds pour le financement du travail. syndicom s'engage auprès de l'USS à examiner la création d'un fonds pour le financement du travail. Ce fonds doit avoir pour but de financer l'investissement des petites entreprises investissant dans la production et offrant de bonnes conditions de travail (CCT). Le fonds peut aussi avoir pour but de faciliter l'accès aux microcrédits pour des projets permettant de créer des places de travail. syndicom élabore une étude de faisabilité avec l'aide de spécialistes du secteur.

Développement

Une transformation numérique au service de tous ne peut réussir que si les pouvoirs publics contribuent à la façonner en adoptant une politique forte.



Résolution sur le service public numérique

Proposition

1. syndicom élabore avec l'USS et d'autres syndicats du service public un concept destiné à thématiser le service public numérique dans une campagne publique.
2. Au moyen d'interventions politiques, le syndicat doit inciter le Conseil fédéral et le Parlement à confier un mandat clair aux entreprises proches de la Confédération et à d'autres domaines du service public en vue de développer un service public numérique à large échelle. Cela suppose de procéder à des investissements favorables au développement de l'infrastructure. Ces investissements doivent intervenir rapidement. C'est le bon moment, car ils peuvent être actuellement financés à un coût presque nul.
3. syndicom veillera à ce que les entreprises proches de la Confédération élaborent et mettent rapidement en œuvre des concepts d'avenir pour un service public numérique. syndicom fera des propositions en ce sens.
4. Le paysage médiatique doit devenir partie intégrante du service public. syndicom s'engagera aussi au niveau politique à cette fin.
5. Le service public numérique représente un acquis important pour les prochaines décennies. Si les entreprises proches de la Confédération, d'autres domaines du service public ou le Conseil fédéral/Parlement rechignent à agir suffisamment rapidement, syndicom prendra des mesures politiques appropriées pour réaliser cette transformation.

Développement

La transformation numérique doit être réalisée de manière à être utile à la société. Au niveau économique et social, la condition est de disposer d'un service public numérique solide. Renforcer les services des pouvoirs publics (y c. des entreprises proches de la Confédération) est une priorité absolue pour préserver une société démocratique durant la transformation numérique. Car aujourd'hui, une poignée de multinationales dominant la qua-

trième révolution industrielle. Au niveau technique, mais surtout financier. Elles influencent la numérisation par leurs décisions d'investissement. Les intérêts des gros actionnaires déterminent les développements à réaliser et à quel endroit. Google, Amazon, Microsoft, Apple, Facebook s'appliquent à étendre leur contrôle à toutes les innovations et applications du monde numérique. Leur modèle est la société multinationale universelle, qui exploite chaque domaine prometteur de bénéfices rapides.

Certains développements de la numérisation constituent des secteurs à forte intensité de capital (p. ex. le Big Data), qui ne sont donc pas accessibles aux petites et moyennes entreprises. Or si ces dernières n'obtiennent pas l'accès à ces techniques ou seulement aux conditions des entreprises qui dominent le marché, les PME suisses, voire de plus grandes entreprises ne résisteront pas au processus de concentration capitaliste. Dans l'économie numérique, la question n'est pas seulement économique: chaque réseau numérique, chaque application numérique tisse aussi des relations de pouvoir et de dépendance. La numérisation est tout sauf libre et ouverte dans des rapports capitalistes.

Compte tenu de la concentration actuelle inédite du capital dans une industrie dominante, l'accès aux techniques numériques joue un rôle fondamental. Les entreprises proches de la Confédération résolvent une partie du problème en développant les réseaux et les infrastructures logistiques. Mais elles restent en-dehors du domaine essentiel des applications.

En Suisse, pour préserver la prospérité et la démocratie, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que toutes les entreprises et la société civile (tous les citoyens) obtiennent un accès peu coûteux et sans entraves aux techniques numériques.

Swisscom devrait p. ex. mettre à disposition des PME des applications Big Data, qui seraient sinon pour elles hors de prix.

Swisscom, La Poste etc. seraient bien placées pour assumer ce rôle historique, car leurs salarié-e-s disposent d'excellentes compétences



Un nombre grandissant d'entreprises utilisent abondamment ces techniques qui sont déjà intégrées dans de nombreux programmes informatiques. Car il s'agit toujours de tirer le maximum possible des employés.

Conséquences:

- Perte de contrôle sur son travail.
- Stress accru avec ses conséquences sur la santé (cf. résolution 8, protection de la santé).
- Manque de transparence dans les processus de travail et dans l'évaluation des prestations (perte salariale).
- Isolement et désolidarisation des employés.
- Un problème fondamental est que ces techniques peuvent être utilisées à l'insu des employés, donc secrètement.

Résolution sur la protection de la santé

Proposition

1. Nous exigeons que les autorités locales, cantonales et fédérales, ainsi que la Suva orientent rapidement la médecine du travail sur les nuisances et les dangers auxquels sont exposés les travailleurs numériques. Il s'agit notamment d'initier des programmes de recherche et d'examiner de nouvelles formes d'assurance. L'inspection du travail doit être dotée des instruments théoriques et pratiques appropriés (et y être formée).
2. Une institution tripartite doit être mise sur pied pour adapter rapidement les connaissances à la réalité et prendre des mesures inhérentes à la médecine du travail. Cette institution doit donner voix au chapitre aux personnes concernées. Elle publie périodiquement un rapport exhaustif.
3. Les maladies professionnelles doivent être rapidement reconnues comme telles.
4. Les syndicats examinent la mise en place de compétences propres (p. ex. à l'USS).
5. Les dispositions relatives à la protection de la santé doivent tenir compte des métiers numériques dans toutes les conventions collectives de travail.

Développement

Le monde du travail numérique et le taylorisme numérique entraînent de nouveaux dangers sévères pour la santé des travailleurs (jusqu'à des troubles nerveux, épileptiques, etc.).



Résolution sur la neutralité du réseau et l'accès libre à Internet

Proposition

1. Le syndicat s'engage pour des logiciels et du matériel open source, des licences Creative Commons et des réseaux ouverts. Donc pour des standards et technologies libres d'accès.
2. Les réseaux TIC doivent être développés en continu, sur tout le territoire et de manière non discriminatoire. Ils doivent rester en mains des pouvoirs publics.
3. Les systèmes TIC des pouvoirs publics et des entreprises proches de la Confédération doivent être convertis en solutions open source.
4. Le syndicat s'engage pour garantir la neutralité du réseau, respectivement son rétablissement (le gouvernement américain actuel rend caducs de nombreux progrès réalisés dans ce domaine). Nous faisons pression à cet effet sur le Conseil fédéral, le Parlement et Swisscom. La neutralité du réseau est une condition primordiale pour empêcher la concentration du contrôle et du pouvoir entre les mains de quelques grandes entreprises.
5. La Suisse doit se doter d'un «Code for Switzerland» (analogue au «Code for America» ou au «Code for Hamburg»). Il s'agit d'exploiter, à l'aide des moyens open source, les opportunités du monde numérique pour la démocratisation et pour un gouvernement élu par le peuple pour le peuple.
6. Ce «Code for Switzerland» doit être élargi aux entreprises. Il est un instrument utile pour la démocratisation de l'économie.
7. Le syndicat participe aux projets pour un Internet nouveau, vraiment ouvert et libre.

Développement

La transformation numérique ne peut être aménagée de manière démocratique et sociale qu'à condition de garantir l'accès aux infrastructures et aux techniques de base. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Résolution sur un fonds de production

Proposition

Nous exigeons la création d'un fonds de production, comme source de crédit alternatif. Ce fonds doit être alimenté avec l'argent des caisses de pension et être doté d'au moins 30 milliards de francs (l'argent des caisses de pension ainsi engagé correspondrait à seulement 3% environ). Le fonds peut être alimenté par un éventuel impôt sur les gains en capital. Ce fonds doit être géré sur une base stratégique tripartite (employeurs, salariés et pouvoirs publics) et lié à des conditions éthiques déterminées. Les décisions d'investissement doivent être prises par un groupe de personnes spécialisées dans la promotion de l'innovation. Les fonds investis par les caisses de pension doivent être garantis par la Banque nationale suisse (BNS). Même avec un risque de défaillance de 10% (très improbable), la BNS ne subirait qu'une perte légère. Ce fonds est aussi chargé d'attribuer des bonus d'innovation aux PME.

Développement

Le crédit engagé par les banques dans l'économie productive recule depuis dix ans. Les chiffres de la BNS sont clairs. Dans l'industrie, notamment, le crédit bancaire a diminué de 23% entre 2007 et 2016. On assiste ici à la seconde étape de désengagement des banques de l'économie réelle. Elle avait déjà commencé en 1970 avec le démantèlement des groupes industriels suisses.

Aujourd'hui, le problème est aigu, car la numérisation s'apparente à une réindustrialisation.

La situation actuelle reflète deux tendances. D'un côté, la crise des investissements et la faible exploitation des capacités, et de l'autre, la crise du crédit. Ces deux tendances se renforcent l'une l'autre. Elle concernent l'industrie comprise dans un sens large. Dans la quatrième révolution industrielle, des prestations auparavant externalisées sont réintégrées. Ce processus concerne aussi bien les applications TIC que la logistique.



Le Conseil fédéral et le Seco démentent à chaque occasion l'existence d'une crise du crédit. Dans les faits, les grandes entreprises se financent en général par d'autres moyens plutôt qu'en recourant aux crédits des banques. Les PME auraient cependant besoin de crédits, surtout si elles veulent réorienter leur activité vers la numérisation et la transformation écologique. Il en va de même pour les start-ups (mais dans une moindre mesure: des instruments spécifiques de crédit privés couvrent ici une partie des besoins, même si les créateurs doivent souvent abandonner leur indépendance en utilisant ces instruments).

Dans la réalité, de nombreuses PME et leurs créateurs ne demandent plus de crédit après leurs premières discussions avec les banques, car ils sont effrayés par les conditions offertes (intérêts, échéances, cycles raccourcis de retour sur investissement, ingérence dans la gestion de l'entreprise). Ils préfèrent renoncer à leurs projets d'innovation. Bref, les banques ne jouent plus leur rôle économique. Cette situation constitue un grave désavantage pour la Suisse. Le seul moyen d'y remédier est de disposer d'un crédit alternatif, combiné à une politique industrielle et des services (= promotion active d'un climat économique innovant).

Nous exigeons ce crédit alternatif en sachant que les opportunités de la quatrième révolution ne pourront être exploitées que si elles ne sont pas uniquement laissées aux décisions d'innovation des marchés financiers et des actionnaires.

Résolution sur la création de fab labs

Proposition

Nous encourageons les villes et localités suisses à créer des fab labs (contraction de fabrication laboratory, «laboratoire de fabrication») dans les quartiers. Ces laboratoires locaux doivent être ouverts à tous et si possible gratuits.

Les villes et localités en confient la gestion à des groupes non-commerciaux en autogestion, dont les membres ont droit à une formation dans des fab labs existants.

Ces laboratoires locaux respectent la Charte des fab labs et du mouvement Makerspace.

Développement

Dans certaines villes, il existait des ateliers ouverts qui mettaient à disposition des établis, outils, appareils de soudage, etc., mais dispensaient aussi des conseils. Ces ateliers, qui se prêtent à la fabrication d'objets, seraient aussi un lieu de rencontre et de formation important, notamment pour les jeunes.

Sur ce modèle, les villes doivent aujourd'hui mettre en place des fab labs de quartier. Il s'agit d'ateliers numériques ouverts qui mettent à disposition des imprimantes 3D, des découpeurs laser, des machines à commande de production-CNC, etc.

Un grand nombre d'objets peuvent être fabriqués sur mesure dans les fab labs. La production s'effectue à la pièce ou en petites séries. Ces laboratoires permettent de se familiariser avec les techniques numériques (apprentissage par la pratique). Ce sont des endroits où l'on produit, répare, innove. En général, des communautés se créent rapidement autour des fab labs. Elles travaillent sur la fabrication numérique, les logiciels et hardwares ouverts, etc. Quiconque a déjà imprimé une fois son propre téléphone portable avec une imprimante 3D comprendra mieux la transformation numérique et ses enjeux sociaux.



Résolution sur le droit à la déconnexion

Proposition

1. Il faut inscrire un droit à la déconnexion dans le droit du travail, par exemple un temps sans connexion Internet.
2. La disponibilité en temps ne doit en aucun cas constituer un critère de qualification.
3. Le syndicat examine la possibilité de lancer une campagne de sensibilisation sur les dangers que comporte le temps de travail non délimité.
4. Le syndicat mène des discussions avec les employeurs sur l'instauration de plages de temps sans contrainte de connexion et attribue aux entreprises qui s'y engagent un label certifiant leur gestion du temps conviviale.

Développement

La transformation numérique comporte le risque d'une forte extension du temps de travail et de son éclatement. C'est dangereux pour la santé, inutile pour l'entreprise, économiquement inefficace et destructeur pour la société.

Quelques grandes entreprises ont reconnu ces dangers et luttent contre la propagation insidieuse du présentéisme. Elles bloquent p. ex. le soir leurs e-mails sortants.

D'autres entreprises tendent à abuser de la disponibilité de leurs employés. Nombre d'entre eux s'en accommodent: ils consultent leur e-mails et SMS de nuit, ainsi que d'autres services de communication.

Du temps dénué de toute contrainte de travail est un droit arraché de haute lutte. Il vaut non seulement pour le temps de travail officiel, mais aussi pour ses «zones grises», à savoir la disponibilité insidieuse attendue.

Nous voulons que le temps de travail soit réglementé de manière stricte et exigeons sa réduction générale. Au lieu d'encourager les «zones grises», nous revendiquons le droit de déconnecter. Nous ne voulons dicter à personne comment il/elle doit aménager son temps libre. Mais: personne ne doit être forcé à être disponible au-delà de ses horaires de travail. La disponibilité en temps ne doit pas constituer un critère de qualification.



Résolution sur le gender gap numérique

Proposition

Le congrès décide:

1. Le syndicat s'engage pour que l'enseignement de connaissances techniques de base en matière de numérisation fasse partie du programme de formation de chaque apprentissage (et pas seulement, par exemple, pour le service de caisses électroniques).
2. Le syndicat examine la possibilité de proposer aux femmes des cours sur la numérisation, éventuellement avec d'autres syndicats.
3. Le syndicat participe aux efforts d'organisations internationales engagées dans la lutte contre l'écart entre les sexes («gender gap»).

Développement

Aujourd'hui, toutes les organisations internationales reconnaissent que les femmes sont désavantagées dans l'utilisation des techniques numériques. Bien que les désavantages varient d'un pays à un autre, ils doivent être éliminés de toute urgence, car les techniques numériques sont essentielles dans un nombre grandissant de domaines professionnels.

Même si les compétences numériques varient d'un individu à l'autre, les désavantages que subissent les femmes sont surtout imputables aux stéréotypes de genre, à l'école, à l'apprentissage, etc. Mais les jeunes filles et les femmes sont aussi discriminées dans d'autres pays, parce qu'elles ont un accès moins facile aux téléphones portables et aux ordinateurs. Enfin, le «gender gap» s'explique par des désavantages matériels (revenu disponible, autonomie financière des femmes). Sans compter que le machisme tient encore de nombreuses femmes à l'écart de la technique, et pas seulement dans des pays lointains.

Résolution sur le droit au travail

Proposition

1. syndicom entreprend toutes les démarches utiles pour ancrer dans la loi un droit au travail pour un salaire digne et à le concrétiser au quotidien.
2. syndicom élabore des réglementations innovantes et impose au niveau politique toutes les réglementations susceptibles de renforcer la protection des employés confrontés aux défis de la transformation numérique (p. ex. réduction automatique du temps de travail en cas de licenciements collectifs induits par la technologie, imposition des machines, remboursement de subventions et facilités de crédit, etc.).
3. syndicom examine des possibilités d'imposer un contrat de travail universel, qui englobe et remplace les formes de contrat suivantes: contrat d'édition, mandat, contrat d'entreprise, etc.
4. syndicom préserve et développe la protection existante du travail et définit des dispositions minimales qui s'appliquent au contrat de travail général (durée maximale du travail, temps destiné à la famille et à l'éducation des enfants, contrôle du temps de travail, modulation du temps de travail, droit aux prestations d'assurances sociales, salaire minimum, droit au perfectionnement, jours de vacances, prise en charge des coûts de production par le donneur d'ouvrage, etc.).
5. syndicom examine le lancement éventuel d'une initiative populaire au sein de l'USS ayant pour but de renforcer la loi contre les licenciements abusifs. Dans le cas d'un congé abusif avéré au sens de l'art. 336 CO, l'employeur doit choisir entre le réintégrer dans l'entreprise pour imposer le droit au travail et un dédommagement de 18 mois de salaire. Une autre initiative vise le droit au travail.



Développement

La durée du travail, le contrat de travail, la protection du travail, la sécurité de l'emploi, la répartition de la productivité du travail constituent aujourd'hui le terrain de bataille central de la transformation numérique, entre une numérisation destructive ou au contraire sociale et démocratique.

En Suisse, ces questions sont résolues principalement lors des négociations entre les partenaires sociaux. Or ce mécanisme ne suffit plus à l'ère de la transformation numérique. D'autant que les employeurs cherchent à démanteler le droit du travail qui présente une protection déjà relativement faible en Suisse. Les grandes entreprises ont déjà attaqué la limitation du temps de travail et le contrat de travail.

De nombreux articles de la Constitution fédérale protègent les droits des actionnaires, la propriété privée, la liberté économique, la liberté contractuelle et même certaines branches, telles que les banques. Le travail ne trouve toutefois une base légale que dans quelques dispositions légales marginales et dans les dispositions facultatives de l'art. 110 de la Constitution.

Pour éviter que la transformation numérique nuise à la majorité de la population et à la prospérité de la Suisse, nous devons créer un nouveau cadre juridique pour le travail.

Le travail doit enfin acquérir un statut qui ancre la priorité de la protection du travail. Nous l'appelons «le droit au travail». Un tel statut sous-entend une société démocratique et sociale, où la prospérité et le bien-être collectifs priment sur les bénéfices versés aux actionnaires.

Résolution sur un modèle d'imposition alternatif

Proposition

syndicom s'engage entre autres auprès de l'USS pour l'introduction de nouveaux modèles fiscaux adaptés à la transformation numérique. Il soutient les interventions politiques comme les initiatives et encourage la discussion publique.

Développement

En Suisse, les assurances sociales et les allocations familiales sont financées par des déductions salariales. Ce mode de financement a longtemps fait ses preuves. Compte tenu des tendances actuelles, il pourrait toutefois être remis en question. Des disparités pourraient en résulter entre les branches. Pour éviter la réduction progressive des contributions au système de protection sociale, des formes de financement alternatives doivent être envisagées.

Certaines tendances sont déjà une réalité:

Depuis 1970, les revenus issus des bénéficiaires et des capitaux des sociétés n'ont cessé d'augmenter. Cela n'entraîne pas seulement une inégalité croissante, mais réduit aussi le montant des contributions au système de protection sociale.

Des machines intelligentes se substituent de plus en plus souvent au travail humain. Les énormes gains de productivité qui en découlent modifient les rapports de travail. La numérisation permet déjà d'obtenir d'excellents chiffres d'affaires avec un très petit nombre d'employés. Les entreprises qui remplacent leur main d'oeuvre par des machines intelligentes augmentent leur bénéfice et paient simultanément moins de cotisations sociales.

C'est pourquoi la transformation numérique requiert de nouveaux modèles fiscaux. Car les robots et les algorithmes de machines intelligentes et autoapprenantes ne paient pas d'impôts. Mais leur utilisation, lorsqu'elle détruit des emplois, entraîne des coûts sociaux élevés pour la société. Aussi pour l'Etat, dont les pertes d'impôts sur le revenu se chiffreront en millions.



Dans le même temps, le changement démographique entraîne aujourd'hui un travail non payé toujours plus important, que l'on pense au travail de ménage, aux soins aux enfants ou aux personnes âgées. Les gains de productivité entraînés par la transformation numérique pourraient être utilisés pour changer ce travail gratuit en travail rémunéré.

C'est pourquoi Bill Gates, fondateur de Microsoft, a exigé en février d'introduire un impôt sur les robots. Il doit être fixé à un niveau équivalent aux impôts, dont se seraient acquittés les employés écartés par la rationalisation.

Ce n'est qu'un modèle parmi tant d'autres. D'autres solutions prévoient des impôts sur la nouvelle chaîne de valeurs, par exemple un impôt sur la valeur ajoutée brute des entreprises.

Résolution sur le prix des externalisations

Proposition

Le congrès décide:

1. Nous exigeons de fixer dans des arrêtés fédéraux, respectivement des dispositions légales les principes suivants:
 - a. Les entreprises qui ferment ou externalisent des parties d'entreprise, en Suisse, doivent rembourser entièrement ou au pro rata tous les soutiens et avantages obtenus par les pouvoirs publics (subventions, avantages fiscaux, crédits de recherche, etc.).
 - b. Les entreprises qui externalisent doivent garantir l'assainissement des terrains et bâtiments utilisés.
 - c. Des marchés publics ne sont attribués aux entreprises qu'à condition qu'elles offrent une garantie de l'emploi.
 - d. Les entreprises qui obtiennent des marchés publics doivent occuper une partie importante de leur personnel en Suisse (pas de violation des règles de l'OMC!).
2. Le personnel et leurs syndicats respectifs doivent être impliqués à temps dans toute décision d'externalisation, et pas seulement en cas de licenciement collectif. Les syndicats doivent pouvoir présenter des alternatives aux employés. L'entreprise doit respecter l'obligation de transparence.

Développement

Les externalisations de services ou de processus de production sont souvent le fait d'une vision économique à court terme des managers. Ces dernières années, la forte productivité, la qualité du travail, les possibilités de formation et de perfectionnement et les conditions de vie en Suisse ont permis à de grandes entreprises de rapatrier des domaines qui avaient été externalisés. La forte productivité compense le niveau des salaires relativement élevé dans de quelques branches.



Résolution sur la protection des données

Proposition

Le congrès décide:

1. Nous nous engageons pour l'introduction d'une loi moderne sur la protection des données. Elle doit notamment:
 - a. assurer que toutes les données recensées, y compris celles traitées à l'aide d'algorithmes, restent en possession des personnes directement concernées;
 - b. garantir le droit à l'accès et à la suppression de ses propres données;
 - c. fixer des règles (restrictions) claires et applicables dans la pratique pour l'appariement d'échantillons de données et pour leur traitement;
 - d. faire prévaloir le droit intangible de la personnalité sur toute considération d'ordre économique.
2. Nous exigeons la création d'un Office fédéral «pour la protection des données», doté de moyens suffisants.
3. Nous exigeons une obligation d'annonce automatique pour tout appariement d'échantillons de données. Il s'agit d'une obligation difficile à surveiller. Les autorités doivent donc s'engager au respect de l'obligation invocable en justice et veiller à ce que les producteurs de logiciels intègrent des séquences d'annonce automatiques dans leurs programmes:
 - e. pour annoncer immédiatement à l'adresse IP les données personnelles identifiées;
 - f. pour annoncer à une banque de données publique les données identifiées non attribuables. Cette banque de données doit pouvoir être consultée à tout moment grâce à un processus d'identification. Les utilisateurs de données doivent être contraints d'afficher les traces de leurs données.
4. L'enseignement de la gestion écologique des données doit faire partie intégrante de chaque cycle de formation (scolaire, professionnel, universitaire) et de toute mesure de perfectionnement.

Développement

L'économie numérique repose sur l'évaluation d'un volume colossal de données, aussi appelée exploration de données («data-mining»). Les entreprises et souvent aussi les pouvoirs publics déploient des efforts considérables pour répertorier des données personnelles et anonymes. Les données sont devenues le nouvel or de notre époque. Aujourd'hui, Big data permet de relier les données, ce qui augmente les risques de contrôle, de manipulation et de perte de l'autonomie personnelle. Les laboratoires de recherche vont jusqu'à exploiter les données pour orienter le comportement. Une particularité de cette nouvelle spécialisation consiste à utiliser des données anonymes d'individus (sans que n'apparaisse leur nom ou leur adresse IP) pour en déduire des informations précises sur leur comportement.

Les lois sur la protection des données et les préposés à la protection des données sont dès lors dépassés.

Même si nos revendications permettront de résoudre une partie du problème sur le lieu du travail (cf. taylorisme numérique), d'autres mesures sont indispensables.



Résolution sur la mise en réseau de syndicom

Proposition

1. syndicom met tout en œuvre pour se positionner comme leader d'opinion expérimenté dans la transformation numérique.
2. syndicom examine la mise en place d'un réseau (thinktank électronique) destiné à rassembler les connaissances des membres et à leur permettre de partager leurs expériences.
3. syndicom élabore de nouvelles revendications politico-syndicales pour imposer une numérisation sociale et démocratique.
4. syndicom exige d'être représenté dans tous les organes politiques et de partenariat social, appelés à traiter de la numérisation.
5. syndicom met son réseau de connaissances à disposition de tous les travailleurs et l'ouvre aux autres syndicats, ainsi qu'au grand public.

Développement

Les travailleurs affiliés à syndicom sont les artisans de la transformation numérique, mais aussi ses premiers sujets.

C'est pourquoi le syndicat cherche à analyser avec soin les défis de la quatrième révolution. Nous voulons comprendre comment le monde du travail évoluera et comment œuvrer pour que la transformation numérique prenne un tournant social et démocratique.

A cette fin, nous avons déjà publié des rapports et des manifestes. Les résultats ont été discutés au sein de nos organes. Et le travail d'analyse a encore été approfondi au niveau de la politique syndicale.

En tant que syndicat des réseaux et de la logistique, syndicom assume une responsabilité particulière – envers les travailleurs, les autres syndicats et la société. Car ce sont nos membres qui nous fournissent les connaissances les plus précises et les plus complètes sur la transformation numérique.

Impressum

Éditeur

Syndicat syndicom
Monbijoustrasse 33, Case postale, 3001 Berne

Photos

Fotolia

Composition & mise en page

Roger Leuenberger, Berne

Impression

gdz AG, Zürich

Tirage

700 exemplaires



Ça c'est syndicom !

Notre syndicat défend une économie soucieuse des besoins des travailleurs et travailleuses. Il négocie des conventions collectives de travail, travaille étroitement avec les représentations du personnel et influe sur la législation pour obtenir de meilleures conditions de travail et une meilleure protection de ses membres.

Par ton affiliation, tu bénéficies en outre des prestations suivantes:

- **Protection juridique professionnelle:** informations et conseils gratuits sur toutes les questions liées aux conditions et rapports de travail, aux assurances sociales, au droit contractuel, au droit de participation et à l'égalité.
- **Formation continue et perfectionnement:** participation gratuite à des cours «Movendo» dans le domaine de la formation continue syndicale et professionnelle. Soutien financier à la formation continue et au perfectionnement.
- **Conditions préférentielles et rabais attrayants** pour l'assurance protection juridique Coop (protection MULTI), les chèques Reka, l'assurance Mobilière, la caisse maladie CPT, la banque Cler, les stations service Agip et l'Hotelcard.

**syndicom – le syndicat de ta branche:
inscris-toi dès aujourd'hui !**

www.syndicom.ch